

Course au rectorat : les candidats répondent aux questions du SPUQ

Près de 300 personnes ont participé au débat-midi qui a donné le coup d'envoi de la période de consultation dans le cadre de la course au rectorat. Sous la présidence du professeur Daniel Vocelle du Département de chimie, le débat organisé par le SPUQ a permis aux deux candidats, Mireille Mathieu et Roch Denis, d'exposer leur programme en répondant à un ensemble de questions préparées par le Comité exécutif du SPUQ. Regroupées sous sept thèmes, ces questions sont intégralement reproduites ci-après. Suivent, dans l'ordre des exposés lors du débat, les réponses écrites remises au syndicat par les deux candidats.

CONTRAT DE PERFORMANCE ET QUALITÉ DE L'UNIVERSITÉ

Le contrat de performance imposé à l'UQAM par le Ministère et signé récemment par l'administration sortante contient des exigences qui sont dramatiquement contraires à un enseignement de qualité en établissant comme condition du financement des obligations de résultats comme l'augmentation du taux de diplômation et l'élimination de cours, voire de programmes d'études.

- **Qu'entendez-vous faire face à cette situation?**
- **Devrons-nous, selon vous, sacrifier la qualité de la formation et l'accès aux études à ces exigences gouvernementales dont dépend le financement?**

L'UQAM ET LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

Malgré l'impressionnant développement de l'UQAM et ses formidables réalisations dans l'enseignement aux trois cycles et en recherche, certains s'efforcent de la reléguer à un statut d'université de deuxième rang, à

l'ombre de l'Université de Montréal qu'ils voudraient voir comme « la » grande université de recherche francophone à Montréal.

- **Comment entendez-vous agir pour faire contrepoids à ces velléités d'amoindrissement de l'UQAM et obtenir que l'UQAM dispose des moyens financiers nécessaires à sa réalisation comme université de premier plan?**

Dans l'état actuel des choses, la concurrence entre les universités semble être le moteur du développement du réseau universitaire québécois. L'Université de Sherbrooke par exemple concurrence directement l'UQAM avec un campus à Longueuil.

- **Comment entendez-vous agir face à ce qui a toutes les caractéristiques d'un développement désarticulé, entraînant une mauvaise utilisation des ressources?**

Il existe un organisme, la CREPUQ, dont on pourrait croire qu'elle est une instance de concertation entre les universités et de planification de leurs activités dans le meilleur intérêt de la population étudiante. Pourtant,

on constate que la concertation qui y a lieu se limite plutôt aux domaines d'intérêt commun d'employeurs, comme la «gestion des ressources humaines».

- **Qu'entendez-vous faire pour favoriser un développement harmonieux du réseau universitaire québécois conçu comme un tout cohérent d'universités complémentaires à part entière, plutôt que comme un ensemble d'universités concurrentes?**
- **Comptez-vous agir pour que la CREPUQ soit remplacée par une véritable Commission de planification du réseau universitaire où seraient représentés tous les corps constitutifs de l'université (professeurs, étudiants, employés de soutien, chargés de cours et administrateurs)?**

en anglais est possible pour les cours de formation sur mesure.

- **Ne croyez-vous pas qu'en permettant une telle ouverture, on risquerait par la suite d'étendre cette pratique à des cours des programmes réguliers?**
- **Que resterait-il alors du caractère francophone de l'université?**

Les documents émanant de l'administration de l'UQAM et qui engagent le nom de l'Université sont souvent rédigés dans un français qui ternit son image d'établissement de haut savoir.

- **Seriez-vous favorables à la mise sur pied d'un bureau de révision linguistique qui serait garant de la qualité du français à l'UQAM?**

LA DÉFENSE DU FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ

Le réseau universitaire québécois est actuellement composé d'universités francophones et d'universités anglophones.

- **Estimez-vous que le caractère linguistique distinct de chacune de ces composantes doit être préservé?**
- **Comment voyez-vous l'actuelle tendance des universités francophones à concurrencer les universités anglophones sur leur propre terrain en dispensant des cours en anglais sous prétexte de mondialisation et de concurrence entre les universités?**
- **Quelles sont vos intentions à l'égard de la langue d'enseignement à l'UQAM?**

Certains soutiennent qu'une ouverture à l'enseignement

PROFESSEURS, CHARGÉS DE COURS, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Depuis sa création, l'UQAM souffre d'un important déficit de professeurs réguliers par rapport aux universités comparables, déficit qui a été comblé par un recours massif à des chargés de cours. Sous l'administration Leduc, on a tenté de minimiser cette situation en inventant une nouvelle catégorie, celle des «enseignants» interchangeables que seraient les professeurs réguliers et les chargés de cours, et voulu étendre les tâches des chargés de cours en leur confiant des tâches relevant des professeurs réguliers.

- **Quelle est votre attitude face à cette situation?**
- **Qu'entendez-vous faire pour trouver une solution à ce sérieux problème du déficit de professeurs réguliers à l'UQAM?**

Lors des dernières négociations, l'administration sortante, dans la continuité des précédentes, a proposé sans succès de créer un statut de chargé d'enseignement libéré de l'obligation de faire de la recherche et dont la tâche consisterait exclusivement à enseigner.

- **Êtes-vous favorable à la création d'un tel statut?**
 - **Quelle est votre attitude face à la modulation**
-

SPUQ-info

Bulletin de liaison du SPUQ

SPUQ-Info, UQAM

Bureau A-R050

C.P. 8888, succursale Centre-ville

Montréal, Québec, H3C 3P8

Téléphone : 987-6198

Télocopieur : 987-3014

spuq@uqam.ca

<http://www.unites.uqam.ca/spuq/>

personnelle non coercitive de la tâche d'enseignement défendue depuis toujours par le SPUQ?

RÔLE DES FACULTÉS ET STATUT DES DOYENS

Un important changement des structures de l'UQAM a été entrepris sous l'administration de l'ex-rectrice Paule Leduc qui a notamment mené à la création de facultés. Dès le début de cette opération, le SPUQ a mis en garde contre l'éventuelle balkanisation de l'Université à laquelle cette opération pouvait mener si on poussait la décentralisation à sa limite.

- **Quel rôle entendez-vous promouvoir pour les facultés?**
- **Jusqu'où, selon vous, le processus de décentralisation doit-il aller?**

Au terme d'un débat fort animé, qui a duré une année complète et fait intervenir toutes les instances du syndicat, ainsi que toutes les composantes de la collectivité universitaire, une entente a été conclue entre l'administration et le syndicat **pour écarter l'hypothèse d'un statut de cadre pour les doyens de faculté**, qui sont donc des professeurs membres de l'unité d'accréditation du SPUQ, puisant leurs mandats des conseils académiques des facultés et représentant ces conseils auprès de l'administration.

- **Entendez-vous soutenir les termes de cette entente?**

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE

La commercialisation de la recherche et la question de la propriété intellectuelle sont en ce moment des sujets brûlants. Au nom d'intentions justifiées de protéger les droits des étudiants, des stagiaires postdoctoraux, voire des chargés de cours, l'administration sortante a élaboré un projet de politique de la propriété intellectuelle qui vise dans les faits à mettre la main sur des droits qui ne lui sont pas acquis *a priori* en vertu de la loi et de la convention collective SPUQ-UQAM. Sous la pression du gouvernement et de son organisme Valorisation-Recherche Québec, elle a également favorisé l'adhésion de l'UQAM, malgré les coûts de l'opération et ses

risques financiers, à une entreprise de valorisation des résultats de la recherche, par ailleurs malheureusement nommée «Valorisation Innovation Plus » ou VIP.

- **Comment vous situez-vous par rapport à ces enjeux?**

SALAIRES ET PRIVILÈGES

- **Quel est votre point de vue sur la rémunération des professeurs?**
- **Êtes-vous favorable à des échelles différenciées selon les secteurs, à des salaires hors taux?**
- **Doit-on établir des balises quant à l'utilisation des sommes perçues sous forme salariale dans le cadre des chaires fédérales?**
- **Une augmentation substantielle de l'échelle salariale professorale n'est-elle pas nécessaire, ne serait-ce pour compenser la stagnation salariale des dernières années et le décalage par rapport au monde professionnel extérieur à l'Université?**

La rémunération des cadres, à l'UQAM comme ailleurs, est systématiquement supérieure à celle des professeurs. Pourtant, leur diplomation est en général nettement inférieure à la nôtre, et on pourrait difficilement soutenir que leurs responsabilités d'administrateurs sont plus lourdes que les nôtres en enseignement et en recherche.

- **Que pensez-vous de cette situation et qu'entendez-vous entreprendre pour la modifier le cas échéant?**

À la suite de la démission, l'an dernier, d'un vice-recteur qui a été gratifié d'une généreuse indemnité de départ en quittant l'UQAM, nous avons réclamé du président de l'UQ, Pierre Lucier, une révision en profondeur du Protocole des cadres supérieurs, pour éviter que se répètent de telles dilapidations des fonds publics. Le président Lucier nous a répondu par l'équivalent d'une fin de non-recevoir.

- **Entendez-vous nous appuyer dans notre démarche?**
-

Réponses de Mireille Mathieu aux questions posées par le SPUQ

LA QUESTION NON FORMULÉE

Je répondrai avec transparence aux questions qu'on m'a communiquées mais permettez-moi d'abord de répondre à la question non formulée que la plupart d'entre vous se posent : Que vient-elle faire ici à l'UQAM?

Vous comprendrez bien que je me la suis posée à moi-même lorsque des collègues de l'UQAM sont venus solliciter ma candidature, il y a quelques mois. J'étais en presque fin de second et dernier mandat comme doyenne de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal et je me préparais à assumer à temps plein, au plus tard en juin 2002, la direction du CLIPP (Centre inter-universitaire de liaison et de transfert sur l'intervention et la prévention psychosociales). Ce centre que j'ai créé est en instance de subvention d'infrastructure par le ministère de la Recherche de la Science et de la Technologie.

La première question à me poser : Qu'allais-je faire? L'expérience et l'expertise acquises à la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal, faculté de taille et de complexité égale à une université de taille moyenne (27 départements, 700 professeurs, 1000 chargés de cours, 300 employés de soutien, 13 000 étudiants), me préparaient certainement au rectorat. De plus, l'éventail des disciplines présentées à la FAS est semblable à celui de l'UQAM. Enfin, les succès obtenus tant pendant les périodes de compressions budgétaires que dans la poursuite de la relance de la FAS et de l'Université de Montréal me donnaient confiance en mes capacités de relever les défis du développement d'une université.

La seconde question était encore plus importante. Je savais ce que je pouvais faire, mais pourquoi là? Ici sont intervenus à la fois des critères de qualité et des valeurs. Je n'aurais jamais considéré l'UQAM si je n'étais pas convaincue de la grande qualité de ses activités de formation aux trois cycles de même qu'en recherche fondamentale et appliquée et en création. Cela n'aurait cependant pas été suffisant pour entraîner ma décision et c'est ici qu'interviennent les valeurs reliées à l'exercice de la mission sociale de l'Université.

L'UQAM correspond à mes valeurs. C'est une université résolument engagée, dans tous ses secteurs, dans le

changement social, dans le partage des connaissances avec les différents milieux, dans les services aux collectivités. Cette insertion sociale qui puise sa force dans la qualité des activités de formation, de recherche et de création devra être davantage valorisée et développée dans l'avenir pour marquer la « signature », la couleur de l'UQAM. Si la Politique scientifique du Québec ne portait pas déjà ce titre, il s'appliquerait tellement bien à l'UQAM: *Savoir changer le monde*. L'UQAM, pour moi, est l'université de l'avenir.

Voilà très résumé l'itinéraire de ma décision de confirmer ma candidature. Certains pourront penser que, pour des raisons obscures, je fais défection à l'Université de Montréal. Il n'en est rien. Je porte un jugement très positif sur cette longue période de ma vie professionnelle. Je considère que ma démarche s'inscrit dans ce qui est la norme plutôt que l'exception dans les universités nord-américaines qui recrutent généralement à l'externe leur recteur ou leur rectrice. Il va de soi que dans un tel contexte on s'attend que la nouvelle rectrice s'entoure de collaborateurs et de collaboratrices d'expérience choisis avec soin à l'interne après sa nomination. Voilà pour cette question qu'on ne m'avait pas posée.

REMARQUES LIMINAIRES

La majorité des points touchent des décisions prises récemment par le CA et/ou la CE ou sont à l'étude par des comités. Je répondrai donc en m'appuyant sur mon expérience et mes convictions, mais avec l'affirmation préalable que si j'étais nommée rectrice, je ne poserais aucun geste sans avoir consulté et sans avoir étudié les rapports attendus de ces comités.

Il m'apparaît également que pour répondre, il faut toujours référer à la mission, à l'identité propre de l'UQAM. Par exemple, le choix de l'accessibilité et des services aux collectivités commandent des profils particuliers en matière d'éventail de ressources d'enseignement et d'encadrement ainsi que des modèles de valorisation et d'évaluation de la carrière professorale.

Il en va de même de la volonté affirmée d'augmenter le nombre d'étudiants et d'étudiantes aux études supérieures ainsi que de développer et structurer davantage la recherche

fondamentale et la recherche appliquée ainsi que de mieux soutenir la création. Le défi réside dans le maintien de la cohérence.

L'UQAM ET LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

Il est évident qu'il faut donner à l'UQAM sa place dans le grand ensemble des établissements universitaires montréalais et au sein du système universitaire québécois. L'UQAM doit jouer un rôle d'acteur majeur en affirmant avec fierté ses qualités et son identité propre. Elle doit exercer un leadership rassembleur là où ses forces le justifient. Elle doit aussi former des alliances stratégiques avec les partenaires les plus pertinents tant en ce qui a trait aux programmes d'études qu'en ce qui touche la recherche ou la création lorsque ces concertations s'avèrent utiles à son développement. La liste est longue des projets élaborés avec succès avec les trois autres universités montréalaises ainsi qu'avec les institutions spécialisées que sont l'INRS et l'ETS.

Ce positionnement doit s'appuyer sur une image publique et une visibilité qui correspondent à sa réalité. Des budgets devront être affectés dans les meilleurs délais aux stratégies de communication, adaptées aux différents publics cibles, des réalisations, de la mission et du projet d'avenir de l'UQAM. La rectrice devra jouer un rôle de premier plan et incarner l'image, les valeurs et les réalisations de l'UQAM dans les forums pertinents. Ces réalisations sont en premier lieu celles de ses professeures et professeurs et elles devront être communiquées avec fierté et conviction tout comme les succès des autres membres du personnel, des étudiants et étudiantes et des diplômés.

On devra apporter un soin particulier à mettre en relief les manifestations tangibles et créatives de la mission sociale de l'UQAM tels les services aux collectivités et leur ancrage dans la qualité des programmes de formation, de recherche et de création. Enfin, il faudra encourager et multiplier les engagements et les interventions des membres des personnels de l'UQAM dans les différents milieux pour atteindre un rayonnement important.

C'est sur ces actions concrètes, sur ce leadership rassembleur, visible et reconnu, que prendront assises tant la défense vigoureuse auprès du gouvernement québécois des besoins et du financement accrus de l'UQAM que la prochaine campagne de financement planifiée par la Fondation de l'UQAM et où la rectrice devra jouer un rôle de premier plan.

Il faut miser sur des actions concrètes, sur des tables de

concertation ciblées et éviter les grandes manœuvres et les grandes commissions qui vont rarement au-delà des discours... Je privilégierais par ailleurs la renaissance, adaptée au XXI^e siècle, d'un Conseil des universités qui permette de porter un regard et un jugement critiques sur les universités québécoises et de formuler des recommandations non teintées d'intérêts corporatistes.

CONTRAT DE PERFORMANCE ET QUALITÉ DE L'UNIVERSITÉ

Les appellations «contrat de performance» et «entente de réinvestissement» masquent le fait que dans son projet d'entente de réinvestissement l'UQAM a réaffirmé plusieurs éléments majeurs de son projet académique et a décrit et réclamé les ressources nécessaires à sa réalisation. On se rappellera que les rubriques principales de l'entente de réinvestissement portent sur l'amélioration de la qualité de l'encadrement aux trois cycles, sur la pertinence des programmes d'étude, sur la hausse du nombre d'étudiants qui fréquentent les programmes d'études supérieures et sur le plan stratégique de recherche. On peut regretter que certaines facettes soient absentes, qu'on n'ait pas cru opportun de mettre en valeur l'internationalisation, les services aux collectivités et la nécessaire évolution de la formation continue en «apprentissage à vie» (*life long learning*) mais il demeure que l'ossature du projet académique est présente.

En conclusion de ce qui précède, il serait réducteur, voir erroné de considérer les contrats de performance comme devant nécessairement conduire à sacrifier la qualité de la formation et l'accès aux études. Par exemple, l'élimination de cours désuets ou trop spécialisés dans un programme de premier cycle peut permettre de le rendre davantage accessible et pertinent. Il en va de même de la concertation interuniversitaire qui peut et doit être une stratégie d'enrichissement académique et non pas une stratégie comptable.

Le contrat de performance n'annonce pas de mesure directement reliée à la diminution de la qualité de la formation mais l'insistance mise sur l'établissement de cibles très (trop) ambitieuses de persévérance et de diplomation soulève des inquiétudes légitimes. Il est exclu de diminuer l'accessibilité à nos programmes d'études et il en est tout aussi vigoureusement exclu de diminuer la qualité et les exigences pour atteindre à tout prix les cibles imposées au premier cycle. Il faut utiliser judicieusement le réinvestissement pour bien supporter le Plan de réussite aux études et les pistes d'action déjà identifiés en 1998, 1999. Par ailleurs, il faudra effectuer un suivi très serré des étudiantes et étudiants pour pouvoir,

le cas échéant, expliquer les retards ou l'impossibilité d'atteindre la cible dans certaines disciplines. Il faudra aussi pouvoir revoir les exigences d'admission dans certains programmes si la qualité de la formation et le rayonnement de l'unité le justifient.

PROFESSEURS, CHARGÉS DE COURS, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Ici encore, c'est la qualité de l'exercice des différentes facettes de la mission de l'UQAM et de ses différentes réalités sectorielles ou facultaires qui doit guider nos choix. Il est extrêmement important d'aborder cette problématique avec souplesse et dans le respect de la diversité. Les besoins et le type de ressources d'enseignement varient d'un sous-ensemble disciplinaire à l'autre et la solution est plus complexe que le seul ajout de ressources professorales.

L'ajout de ressources professorales doit certainement être envisagé en considérant les responsabilités de formation de l'UQAM et la nécessité d'établir des masses critiques satisfaisantes en recherche. Un accent particulier doit être mis sur le développement ou la consolidation de l'encadrement aux études supérieures dans l'attribution de ressources professorales additionnelles. Déjà l'entente de réinvestissement prévoit le recrutement de 160 professeurs en 3 ans dont près de 40 postes additionnels.

Quant au nombre de chargés de cours, il serait très réducteur de juger de la qualité d'une université par le «surnombre» de ses chargés de cours. Le terme chargé de cours recouvre un grand nombre de tâches et de responsabilités différentes, fort pertinentes et importantes pour l'encadrement des étudiants de premier cycle et parfois de deuxième cycle. Certains enseignements doivent nécessairement être confiés à des professionnels ou des artistes en exercice, d'autres doivent l'être temporairement pour combler des besoins conjoncturels et il ne faudrait pas non plus négliger le besoin de former nos étudiants au doctorat à l'enseignement.

S'il n'existe pas de nombre magique, s'impose la nécessité d'offrir à chaque unité les ressources de formation adaptées à sa mission au 1^{er} cycle et aux études supérieures. Ces analyses faites, il sera possible de porter un jugement plus éclairé. À cet égard, nous devons suivre avec attention les travaux du comité paritaire chargé d'évaluer la possibilité de mise en place d'un nouveau statut de chargée, chargé de cours annuel à l'École des sciences de la gestion.

Les chargés de cours ont joué un rôle important dans la qualité de l'encadrement à l'UQAM. Cette implication

doit être reconnue et valorisée et leur intégration davantage facilitée. La récente convention collective comporte des améliorations mais la réflexion doit se poursuivre dans le sens de l'équilibre et de la concertation des différents acteurs de la formation à l'UQAM en nommant correctement et sans la banaliser la contribution et l'identité professionnelle de chacun.

LA DÉFENSE DU FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ

La défense du français s'inscrit aussi sous le thème de la qualité de la formation. Je n'invente rien en réaffirmant d'abord la nécessité d'offrir à nos étudiants des mesures d'accès à la maîtrise du français. Cela est vrai également de l'anglais, langue seconde et les cours d'anglais, tout comme les cours d'espagnol, doivent être ajustés aux secteurs disciplinaires (sciences, gestion, etc.)

Cependant, les étudiants demandent maintenant des cours disciplinaires de programmes en anglais. Que faire dans une institution où la langue d'enseignement est le français? L'environnement montréalais offre des solutions intéressantes en ce que deux institutions universitaires anglophones pourraient satisfaire ce besoin de façon adaptée aux cycles d'étude.

Lorsqu'on aborde le dossier de la formation sur mesure, il m'apparaît qu'on doit nuancer davantage et assimiler plutôt ces activités de formation aux activités de liaison et transfert, aux ateliers et aux conférences reliées au rayonnement des professeurs et de l'UQAM. Le comité présidé par le professeur Paul Bélanger devrait apporter un éclairage pertinent sur cette problématique très chargée et adapter ses recommandations aux secteurs disciplinaires et aux cycles d'études.

RÔLE DES FACULTÉS ET STATUT DES DOYENS

Le projet d'entente de réinvestissement établit clairement que les *doyens, de concert avec leurs Conseils académiques, sont les maîtres d'œuvre de la révision des programmes* et affirme également que *cette nouvelle organisation permet une responsabilisation plus grande des unités académiques, une décentralisation de certaines ressources et un renforcement de l'imputabilité*. Les grandes orientations institutionnelles doivent être colorées par l'identité facultaire.

Les spécificités disciplinaires et sectorielles doivent être prises en compte et c'est au sein des facultés, lieux de concertations, de communication et de synergie des

départements, des comités de programme et des groupes de recherche, que devraient être modulées les orientations en matière de formation, de recherche, de création de service aux collectivités ainsi que de liaison et de transfert. Les facultés permettront aussi, au cours des prochaines années, de soutenir et de mieux développer l'interdisciplinarité, là où cela s'avère pertinent. Il faut compléter rapidement et efficacement le processus d'implantation des facultés et leur donner, ainsi qu'aux doyennes et doyens, les moyens de leurs responsabilités et de leurs objectifs.

Faut-il modifier le statut des doyens? Fidèle à ce que je disais au début, je ne poserais pas de geste précipité à cet égard mais j'affirme qu'il faut évaluer correctement et de façon très pragmatique les possibilités associées à l'un et à l'autre statut en matière de relations de travail, de gestion des ressources humaines et de planification et de gestion budgétaire pour que les ensembles facultaires se développent de façon synergique et stratégique. Les décisions devront découler de ces analyses.

SALAIRES ET PRIVILÈGES

La question des salaires touche directement la rétention et le recrutement des meilleurs éléments. J'y répondrai pour les professeures et professeurs tout en affirmant que cette problématique touche aussi les autres personnels.

Les échelles salariales de l'UQAM ne sont pas compétitives malgré les hausses récentes. De plus, l'UQAM fait place à la compétition, au Québec et ailleurs, d'institutions en mesure d'offrir des primes salariales avantageuses. On observe dans d'autres universités que, même sans différencier officiellement les échelles selon les secteurs, le jeu des primes de rétention et de recrutement crée de telles différences.

Que doit-on faire? Un comité paritaire a été chargé de faire rapport sur cette question en mai et donnera certainement le pouls des professeurs sur cette question qu'ils auront abordée, je l'espère, avec beaucoup de réalisme. À ce stade, j'ajouterai seulement que, d'après mon expérience, dans une université qui dispose de cette marge de manœuvre que sont les primes, il faut absolument établir des balises claires et des conditions d'octroi et de renouvellement définies et appliquées avec transparence et rigueur si on prend la décision de recourir à ces stratégies.

Dans une optique de rétention et de mieux être collectif, j'ajouterai qu'au-delà de la rémunération, la qualité de vie

des professeurs passe également par le soutien efficace de leurs activités d'enseignement, d'encadrement, de recherche et de création ainsi que de service aux collectivités. Comme je l'indique dans mon programme, «les conditions d'exercice de la fonction de professeur sont un facteur non négligeable d'attrait et de rétention et il faudra que les services de l'institution témoignent clairement par leurs actions de la centralité des activités de formation, de recherche et de création».

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE

Les sociétés de valorisation sont nées dans la foulée de la création de VRQ (Valorisation-Recherche Québec) et en sont à leurs premiers balbutiements. C'est un sujet de réflexion extrêmement préoccupant qui suscite un débat que nous ne pouvons pas esquiver au sein de chaque institution et aussi dans les regroupements de professeurs, des directions d'universités et d'hôpitaux. À l'ADARUQ (Association des administrateurs universitaires et de la recherche au Québec) que je préside, la propriété intellectuelle et les sociétés de valorisation sont sujets d'analyse et de débats dans nos colloques et le sujet est loin d'être clos.

L'établissement de politiques sur la propriété intellectuelle sont une nécessité incontournable et doivent absolument mener à des balises claires qui assurent le respect des droits de tous les intervenants. Le ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie a déjà annoncé qu'il prévoit encadrer prochainement la gestion universitaire de la propriété intellectuelle dans le but d'harmoniser les pratiques entre les partenaires universitaires et sociaux. Dans ces conditions, il importe que l'UQAM établisse une position claire en cette matière, position qui se traduira dans une politique présentant les stratégies indispensables à la gestion de la propriété intellectuelle au sein de l'établissement. □

Vous pouvez consulter la documentation mise à votre disposition par Mireille Mathieu sur le site internet suivant: <http://www.cam.org/~mmathieu>

Réponses de Roch Denis aux questions posées par le SPUQ

CONTRATS DE PERFORMANCE ET QUALITÉ DE L'UNIVERSITÉ

Dans mon essai sur *Les défis de l'université au Québec*, (VLB – 2000), j'ai déjà expliqué ma position sur les contrats de performance. Ils s'inscrivent à mon avis dans une politique générale marquée par la volonté des gouvernements – et pas seulement celui du Québec loin s'en faut – de contrôler l'utilisation des fonds publics alloués aux universités et de s'assurer de leur «rendement» (nombre de diplômés, retombées économiques de la recherche, rationalisation des programmes, etc.).

Le plus dangereux dans l'affaire des contrats, ce n'est pas que les universités doivent être imputables publiquement, transparentes dans leur fonctionnement et qu'elles doivent utiliser les fonds publics conformément à leur mission, c'est que l'autonomie nécessaire à la science, à la création, au savoir, à la formation soit encarcannée, contrainte, restreinte, par le mécanisme des fonds ciblés notamment, au nom de priorités gouvernementales extrêmement changeantes.

Les universités et l'UQAM dans le réseau devront continuer de revendiquer leur liberté. Elle est essentielle à leur développement. Pour le reste, une phrase de l'entente de réinvestissement signée par l'UQAM a particulièrement attiré mon attention et c'est celle qui dit que la poursuite des objectifs énoncés ne devra se faire d'aucune façon en rognant sur la qualité de la formation. Voilà ce qui compte le plus selon moi. Nous devons nous y tenir résolument. Comme recteur, si je suis nommé, je vais travailler d'arrache-pied avec les unités à l'amélioration de nos programmes, de nos résultats en recherche et en création, à l'augmentation de nos taux de diplomation, mais je ne le ferai jamais avec une vision étroitement quantitative, étouffant les unités sous la chape de plomb des indicateurs et des mesures de rendement, mais toujours en m'assurant d'abord et avant tout que les exigences de qualité sont assurées et qu'elles constituent notre objectif primordial.

L'UQAM ET LE RÉSEAU UNIVERSITAIRE QUÉBÉCOIS

Je suis opposé à la hiérarchisation des universités. Je suis favorable au développement combiné et complémentaire

des établissements et je m'oppose à toute forme de discrimination inéquitable dans le financement public alloué aux établissements (par exemple, par la concentration des fonds de recherche et des études avancées vers les établissements dotés de facultés de médecine) au détriment d'autres établissements qui seraient relégués au rang d'université de seconde catégorie.

Face au courant dominant de la concentration des fonds et de la hiérarchisation, notre réplique doit être vigoureuse, par l'affirmation forte et systématique des forces de l'UQAM dans tous les domaines où elle est présente et à tous les cycles, pour exiger un financement public adéquat et s'assurer qu'elle ait les moyens de continuer son développement comme grande université publique d'enseignement et de recherche. L'UQAM n'est pas et ne sera pas une université de second rang.

Le réseau universitaire recèle des incongruités (expansionnisme géographique, concurrence acharnée pour les «clientèles»), par rapport auxquelles il faut partout le plus possible promouvoir les pôles de coopération, dans les programmations comme en recherche, selon les perspectives mêmes qui sont ressorties des travaux de la Commission des universités sur les programmes (CUP) après l'examen de tous les programmes universitaires par des centaines de professeurs et des responsables académiques appartenant à toutes les disciplines.

Telle est la voie prédominante du milieu académique et il ne faut pas laisser les établissements imposer, par une sorte de logique corporative, la loi de la concurrence jusqu'au boutiste inefficace et coûteuse, à même les fonds publics. Diversité, pluralité et complémentarité académiques ne sauraient être confondues avec une guerre commerciale opposant des gagnants et des perdants.

L'UQAM, dans le réseau de l'Université du Québec en particulier, doit faire de l'ouverture et des coopérations un axe stratégique central de son développement. Elle peut et doit jouer un rôle avant-gardiste sur ce plan comme sur tout ce qui touche à ses programmes, à la recherche et à la création.

LA DÉFENSE DU FRANÇAIS À L'UNIVERSITÉ

Le réseau universitaire québécois comporte 15 établissements francophones et trois anglophones. Héritage de notre histoire, cette configuration linguistique du réseau est aussi un atout institutionnel national et international. Montréal en particulier bénéficie de la dynamique scientifique, culturelle et économique créée par cette configuration.

Est-elle aujourd'hui menacée du côté des établissements francophones? Vous évoquez la tendance de ces derniers à offrir des cours en anglais.

Deux choses me paraissent importantes à souligner ici:

- Il importe en effet d'être vigilants pour que des initiatives qui pourraient ne sembler que ponctuelles aujourd'hui ne deviennent à la longue un *modus operandi* dicté par les seules opportunités du marché échappant à tout principe.
- L'UQAM, comme l'ensemble des universités doit inscrire sa politique et ses règles de fonctionnement dans celles de la législation en vigueur et je dirais que, étant donné qu'il s'agit d'un enjeu de société, l'UQAM ne devrait pas être seule à porter cet enjeu sur ces épaules, pour tenter de le résoudre au nom de tous les autres.

La récente affaire du contrat Bombardier m'amène à faire la réflexion suivante. À partir du principe général en vertu duquel notre université délivre son offre de cours en français qui est sa langue de travail institutionnelle, et à partir des dispositions conventionnées codifiant l'application de ce principe, l'UQAM n'a pas signé le contrat. On peut discuter de cette décision, la critiquer, la soutenir, mais je m'étonnerai d'abord et surtout, le mot est insuffisant, que les universités puissent se livrer concurrence entre elles, sur le terrain d'un enjeu national aussi critique et sensible que celui de la langue.

Nous venons d'assister au spectacle assez lamentable où, tout en étant financé à même les fonds publics comme l'UQAM, un établissement peut prétendre sauter sur un contrat... en affichant des principes et règles de comportement tout à fait différent sinon contraire à ceux de sa rivale, par rapport à la langue.

Le moins qu'on puisse dire est qu'une concertation inter-universitaire devrait faire en sorte que ce type de coup ne puisse plus être permis entre établissements. D'autre part, je me demande bien comment le ministre de l'Éducation et le Gouvernement peuvent ne pas être interpellés par une

telle situation: chaque université pourra-t-elle agir comme bon lui semble en matière linguistique, et quels sont les principes, quelles seront les balises de fonctionnement? Les universités québécoises peuvent-elles utiliser le terrain de la langue pour se faire concurrence entre elles?

Cela étant dit, dans la mesure où les principes et les obligations en découlant sont claires pour tous les établissements, des accords ponctuels, limités dans le temps et l'espace, respectant la législation linguistique et les principes d'égalité et de non-discrimination inhérents à la mission universitaire peuvent être envisagés à l'UQAM comme ailleurs.

Si ces accords ou contrats échappent à tous principes, il y aurait lieu de s'inquiéter qu'ils puissent s'étendre aux cours des programmes réguliers et deviennent le tremplin de dérives institutionnelles. Si tel n'est pas le cas, et il faudra toujours s'en assurer, alors de telles initiatives me paraissent acceptables.

Je trouve que l'idée d'un bureau de révision linguistique ouvert à toutes les composantes de l'UQAM est très bonne et devrait être encouragée.

PROFESSEURS, CHARGÉS DE COURS, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT

Le manque de professeurs réguliers à l'UQAM a été constant et structurel. Il a accompagné toute son histoire et se reflète notamment dans le fait que l'UQAM, poursuivant sa politique d'ouverture et d'accessibilité, a voulu compenser le manque de professeurs par l'embauche de chargés de cours.

Elle n'est pas seule à avoir emprunté cette voie, mais il y a plus de chargés de cours à l'UQAM que dans d'autres établissements qui pratiquent la sélection plutôt que l'ouverture.

Que faire dans une telle situation? L'UQAM ne peut porter sur ses seules épaules la solution d'un problème devenu national alors que les autres universités de taille comparable se targuent sur toutes les tribunes et y compris devant les autorités gouvernementales de démontrer qu'elles sont des institutions d'excellence parce qu'elles misent, elles, sur les professeurs réguliers plutôt que sur les chargés de cours structurels.

Ce discours a pour effet de repousser le problème socio-académique des chargés de cours vers les autres... en l'occurrence au premier chef l'UQAM, alors que comme je l'ai rappelé ce problème est devenu un enjeu de société

dont tout le réseau universitaire et les autorités gouvernementales ne sauraient se dessaisir impunément.

Comme recteur, si je suis nommé, j'entends donc porter cet enjeu là où il doit l'être. Mais sans nous laisser piéger par un discours qui voudrait refiler à l'UQAM le problème global des chargés de cours, je crois que nous devons agir aussi dans nos propres rangs. Il y a quelques années, j'ai été associé avec la représentante du SCCUQ de l'époque aux premières mesures d'intégration des chargés de cours à l'UQAM. Cette intégration s'est beaucoup développée depuis, mais elle demeure limitée et débouche sur la question même du statut institutionnel des chargés de cours.

Ma position là-dessus est la suivante: c'est moins la reconnaissance d'un statut particulier qui m'inquiète que les valeurs qui lui sont rattachées. S'agit-il de créer un statut par lequel des centaines de personnes susceptibles de disposer des qualités et des compétences pour embrasser la carrière professorale le pourront plus facilement parce qu'elles seront intégrées à une filière ouverte sur la profession? Ici nous touchons au problème de la relève scientifique. Ou s'agit-il de créer un statut érigeant pour des centaines de personnes un mur infranchissable pour la carrière d'enseignement et de recherche?

Si un statut de chargé d'enseignement était mis en place, qui ne bloquerait pas l'accès à la carrière de professeur et comporterait au contraire des points d'appui essentiels pour y accéder (expériences d'enseignement, bourses, perfectionnement) alors j'y suis favorable.

RÔLE DES FACULTÉS ET STATUT DES DOYENS

Sur l'enjeu majeur de la facultarisation, j'ai résumé ma position dans ma lettre de candidature à la collectivité de l'UQAM. Je la réitère ici en soulignant ses deux volets indissociables.

D'une part, diversité: la création des facultés peut et doit être un atout extraordinaire pour l'initiative et l'esprit d'invention qui a toujours fait la marque de l'UQAM. La centralisation étouffe, emprisonne l'esprit d'initiative, la décentralisation des lieux d'initiative et de création tant dans les programmes que dans la recherche, crée des conditions propices au développement. Il faut donner aux facultés les moyens de remplir pleinement leur mandat et ces moyens relèvent à la fois des budgets et de la volonté politique de la direction.

Le deuxième volet de ma position, indissociablement lié

au premier, est celui de l'unité et de la cohérence institutionnelles. Il faut un ancrage commun à cette diversité des facultés. Sans synergie, sans coordination, chaque faculté agissant pour elle-même et les facultés se livrant concurrence les unes aux autres, l'UQAM s'en trouverait vite déstabilisée, divisée sur elle-même et contre elle-même, incapable de porter plus longtemps son projet spécifique de grande université publique au sein du réseau universitaire québécois et dans notre société.

Cet enjeu primordial n'est pas que structurel et ne concerne pas que les processus d'allocation équitable des budgets. Il met en jeu le rôle des décanats et des doyens eux-mêmes qui ont une responsabilité commune à l'égard de l'unité institutionnelle. Il met en jeu la direction centrale elle-même. La cohésion de l'équipe de direction est la condition *sine qua non* d'une décentralisation réussie autour des facultés.

Je suis sûr que le rôle et le statut des doyens évolueront dans ce contexte unité-diversité. Comme recteur, je n'ai pas l'intention de me défilier par rapport à cette question très sensible de nos rapports internes. Je sais pour l'avoir vu ailleurs dans d'autres établissements que les solutions mises en œuvre sur le statut reconnu aux responsables académiques sont souvent très étroitement imbriquées aux cultures institutionnelles. Ainsi par exemple, je me souviens d'une discussion avec les dirigeants du Syndicat des professeurs de l'Université Laval m'expliquant pourquoi ils préféreraient que les directeurs de département soient cadres pendant la durée de leur mandat. La ligne d'autorité et de responsabilité était alors mieux dessinée dans cette situation, selon eux.

Je n'ai donc pas d'humeur de principe sur le statut des doyens; il n'y a pas un seul modèle statutaire pour l'application des principes universitaires. Il faudra voir au fil des mois comment évoluent le rôle et la place des facultés et le rôle et les responsabilités des doyens. Mais ne comptez pas sur moi pour dicter ou décréter d'en haut le changement. Il y a eu négociation, il y aura négociation, et ce processus vaut bien mieux que n'importe quelle décision d'autorité.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET COMMERCIALISATION DE LA RECHERCHE

Les enjeux liés à la commercialisation de la recherche et à la propriété intellectuelle comptent parmi les plus importants et les plus déterminants pour l'avenir de l'université à l'heure actuelle. Ils se posent à l'UQAM comme ils se posent dans l'ensemble des universités.

Un vent dominant souffle sur ces questions: les bailleurs de fonds publics ou privés en veulent pour leur argent. Ils sont préoccupés d'abord et avant tout par le rendement, les retours sur investissement, les résultats et l'application des résultats, leur valorisation, c'est-à-dire leur mise en valeur sur le marché du savoir. Ils veulent les retombées économiques de la recherche, et tant mieux si des découvertes nous valent des Prix Nobel, mais le retour sur investissement voilà ce qui compte d'abord, à leurs yeux.

Ce courant dominant à l'échelle internationale s'accompagne du ciblage des fonds: les priorités de financement tendent à s'accorder de plus en plus aux domaines porteurs de retombées. Cette orientation elle-même introduit des discriminations entre les champs scientifiques non seulement entre sciences, sciences appliquées et sciences sociales, mais au sein des sciences pures elles-mêmes. Et elle introduit aussi des clivages nouveaux entre recherche fondamentale et recherche appliquée, la recherche fondamentale devant désormais revendiquer sa place comme une des missions majeures de l'université, alors que les pressions exercées par le milieu tendent à favoriser toute recherche dont on sait mesurer d'avance la retombée potentielle des résultats.

Le temps de la recherche et de la création est lui aussi sous vive pression de même que les critères destinés à établir l'excellence scientifique des projets. Voilà le contexte général dans lequel ces questions se posent.

L'UQAM ne peut passer, seule, à côté des nouvelles politiques de financement publiques. Le financement des travaux de professeurs dans plusieurs domaines en dépend et on ne saurait leur dire de fermer leurs laboratoires... jusqu'au soir où nos principes auront triomphé. Mais opérer dans ce cadre – par exemple celui du VIP ou des Chaires – n'implique nullement qu'il faille s'y soumettre aveuglément. Et j'ai bien noté l'engagement récent de la vice-rectrice à la recherche et à la création, qui promet qu'au sein du Conseil d'administration du VIP où elle détient un siège permanent, elle surveillera de près les orientations de l'organisme, agira comme chien de garde, pour que les besoins des professeurs demeurent la préoccupation essentielle (*Montréal-Campus*, 15-03-01).

La même vision critique, la même perspective ancrée sur la mission spécifique de l'université doit prévaloir sur la propriété intellectuelle et, au lieu de ne s'intéresser qu'aux mécanismes de cession des droits des professeurs vers les entreprises pour la commercialisation rapide des résultats de la recherche, par le relais des administrations, il faudra être vigilant pour que les droits des chercheurs soient eux aussi pleinement respectés et reconnus et que les objectifs

liés à la formation dans l'université ne soient pas secondarisés ou même sacrifiés.

SALAIRES ET PRIVILÈGES

Sur la question des salaires d'abord. Je suis favorable à une augmentation de l'échelle salariale professorale pour que s'opère un redressement nécessaire face aux gels et aux reculs des dernières années.

Depuis un certain nombre d'années, la concurrence très vive dans laquelle sont projetés les établissements pour le recrutement des professeurs tend à créer de nouvelles pressions très fortes sur les principes d'équité qui régissent normalement les paramètres salariaux appliqués à un groupe. Comment affronter cette concurrence, comment garder nos professeurs et en recruter de nouveaux? Cette question revient sans cesse et l'UQAM semble prise entre les principes d'un côté, parce qu'elle en a!, et le marché de la concurrence de l'autre.

Une observation sur le contexte dans lequel cette question se pose. Je trouve particulièrement déplorable qu'en plus des pressions internationales inévitables qui s'exercent sur nous et vis-à-vis desquelles, compte tenu de nos moyens limités, il nous est et sera toujours difficile de résister, le maraudage sévisse entre nos établissements, l'UQAM le subissant de manière particulièrement dure.

Je plaide pour la négociation d'un accord de non-maraudage entre les établissements universitaires du Québec tous financés à même les fonds publics. Il faut que cessent ces opérations qui minent et sapent les efforts considérables de certains établissements comme le nôtre ainsi que tout esprit de coopération.

Notre capacité d'attraction doit compter d'abord sur la qualité des conditions de travail offertes, sur les infrastructures, les laboratoires, les assistanats, le soutien, sur la réputation de nos programmes, la qualité de l'encadrement que nous offrons aux étudiants. C'est là-dessus que nous devrions miser d'abord, compte tenu que sur le plan salarial nos recours resteront limités de toute façon. □

Vous pouvez consulter la documentation mise à votre disposition par Roch Denis sur le site internet suivant: <http://www.unites.uqam.ca/denis/>

Le rectorat : un enjeu majeur Tous et toutes doivent s'en occuper

La publication de ce numéro spécial sur la course au rectorat est une contribution du SPUQ au débat sur cet enjeu qui est majeur pour notre université. Nous vous invitons tous et toutes à vous inscrire dans la poursuite de ce débat :

- en participant aux prochaines rencontres des candidats avec la collectivité universitaire;
- en lisant l'information qu'ils diffusent;
- et surtout en vous prononçant lors de la consultation par vote qui aura lieu entre le 17 et le 23 avril.

Assemblée générale statutaire

le jeudi 26 avril à 12 h 30, au Studio-théâtre Alfred-Laliberté (J-M400)
du Pavillon Judith-Jasmin

Principaux points à l'ordre du jour :

- modifications aux statuts et règlements;
- adoption des états financiers et des prévisions budgétaires;
- élection des membres du Comité exécutif et des représentants de secteur au Conseil exécutif.

L'Assemblée générale du SPUQ sera immédiatement suivie d'une assemblée d'élection pour combler les postes de représentantes, représentants professoraux au Conseil d'administration(1), à la Commission des études (2) et à la Sous-commission des ressources (2).

Assurez-vous de porter cette date à votre agenda. Si le choix d'une rectrice, d'un recteur est important pour l'avenir de l'Université, le renouvellement de l'Exécutif syndical et l'élection de nos représentants aux instances le sont tout autant pour notre avenir syndical.

SOMMAIRE

| | |
|----------------------------------------------------------------------------|---|
| • Course au rectorat : les candidats répondent aux questions du SPUQ | 1 |
| • Réponses de Mireille Mathieu aux questions posées par le SPUQ | 4 |
| • Réponses de Roch Denis aux questions posées par le SPUQ | 8 |